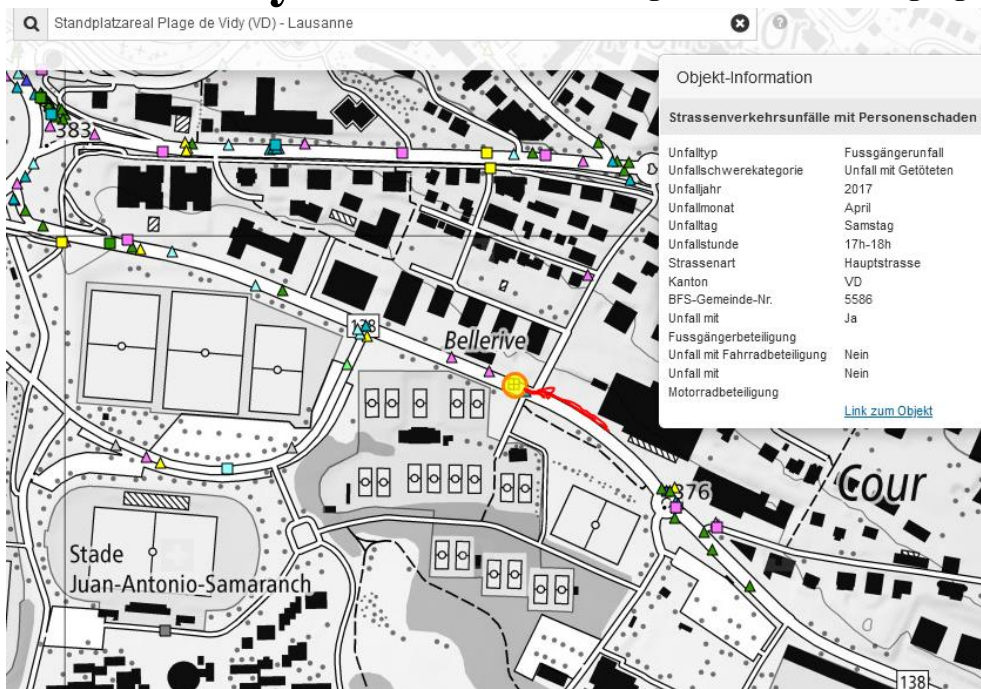
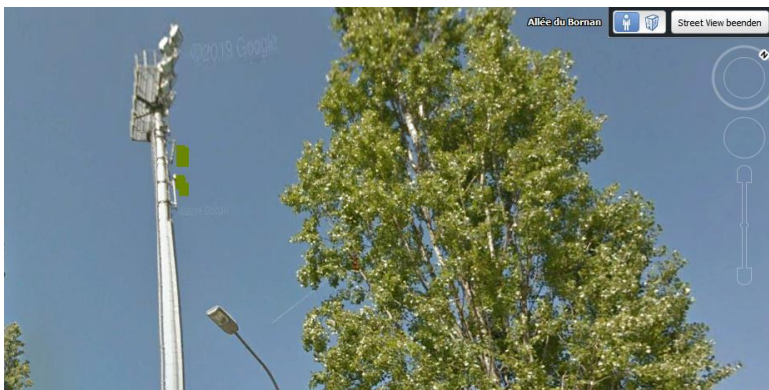


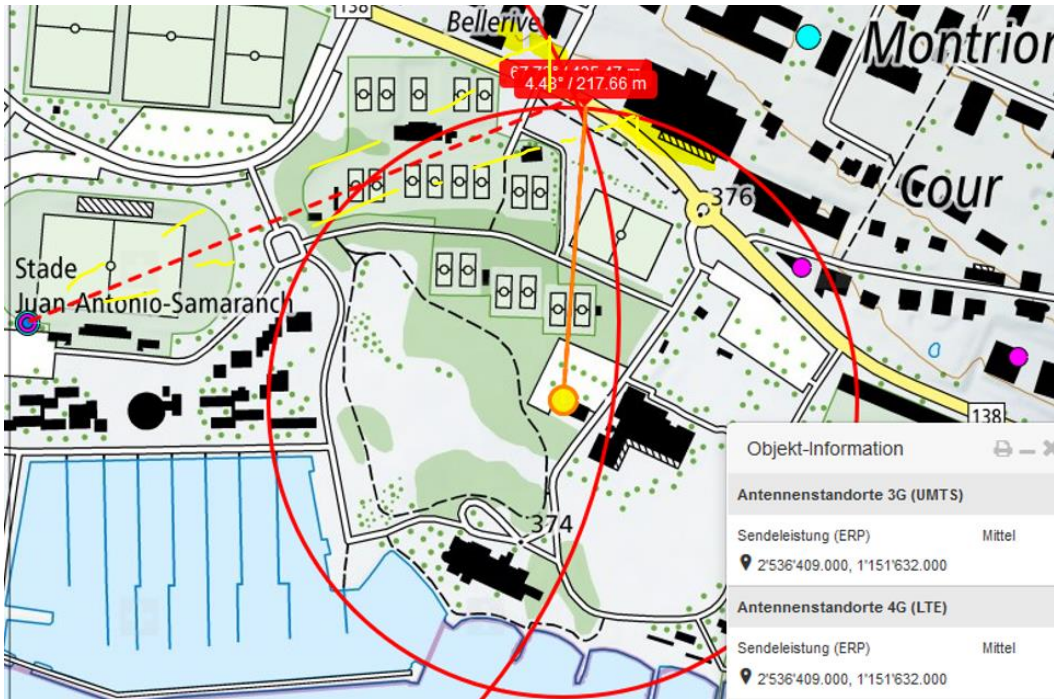
Unfall Vidy 08.04.2017 Lieferwagen überfährt 2 Fussgänger auf Streifen



Sender 1 ist ein Doppelstandort



an Beleuchtungsmast

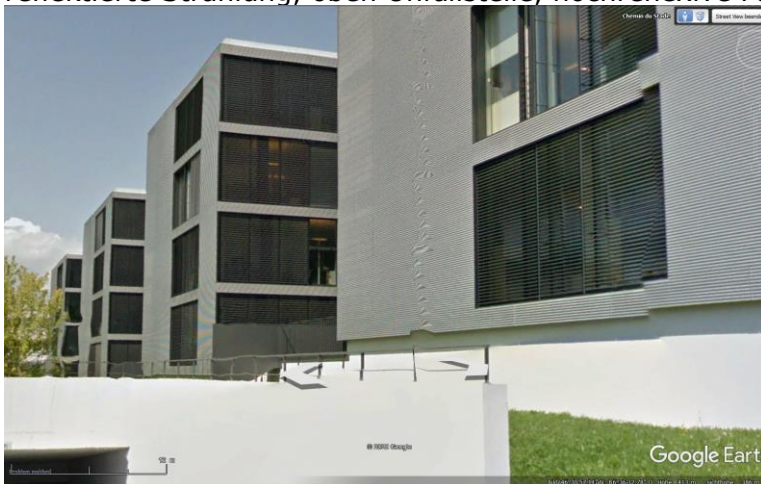


gelb

Passagen mit hochreflexiven Oberflächen, die die Strahlung um ca. 60% erhöhen.



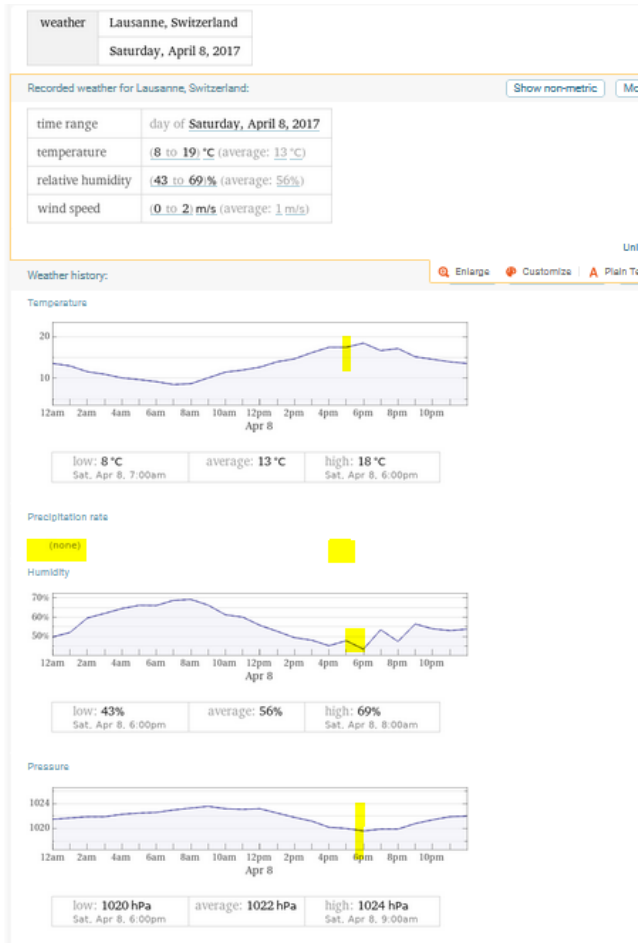
Baumschäden durch direkte und reflektierte Strahlung, oben Unfallstelle, hochreflexive Fassaden,



unten Vorstrecke.



Wetter Trocken



Modifié le 21 mars 2019 à 22:43

Pas de prison ferme pour le chauffard du drame de Vidé à Lausanne



Le Journal horaire

Le conducteur responsable de la mort d'un jeune couple le 8 avril 2017 à Lausanne écope de deux ans de prison avec sursis. L'infraction de conduite en état d'incapacité, qui aurait pu lui valoir de la prison ferme, n'a pas été retenue.

La Cour correctionnelle de Lausanne a rendu son verdict jeudi en fin d'après-midi dans l'affaire dite du "drame de Vidy". L'automobiliste de 65 ans qui a mortellement fauché un homme de 25 ans et sa compagne de 22 ans en avril 2017 sur un passage piéton du bord du lac, à Lausanne, écope de 24 mois de peine privative de liberté avec sursis et d'une mise à l'épreuve de cinq ans. Les juges ont estimé qu'il n'avait pas agi intentionnellement.

Il a été reconnu coupable d'homicide par négligence, d'infractions graves à la loi fédérale sur la circulation routière et de circulation sans assurance responsabilité civile, mais pas de conduite d'un véhicule automobile en état d'incapacité de conduire. Le chauffeur, vaudois, devra également des dizaines de milliers de francs aux proches des disparus pour tort moral, dommages et intérêts.

Au bénéfice du doute A l'issue de la lecture du jugement, dans une salle d'audience bondée, une poignée de proches des victimes ont crié leur indignation de voir cet homme échapper à la prison ferme. Lors de son réquisitoire mercredi, le procureur Stephan Johner avait en effet requis 30 mois de prison à son encontre, dont six ferme. Le tribunal n'a pas choisi d'aggraver l'accusation en retenant la "mise en danger de la vie d'autrui", comme l'avait réclamé à plusieurs reprises l'un des avocats des parties civiles.

"Au bénéfice du doute, le tribunal retient l'hypothèse que son pied s'est bien retrouvé coincé entre les pédales de frein et d'accélérateur, ce qui est cohérent avec les images de vidéosurveillance de l'accident", a expliqué la présidente Katia Elkaim.

Il n'avait pas freiné Le fautif circulait entre 50 et 60 km/h sur l'avenue de Rhodanie en direction du rond-point de la Maladière, au volant d'une camionnette blanche immatriculée en Valais. **Diabétique, il était sous médicaments lors du drame et avait bu trois décis de rosé dans les heures précédentes. Il a expliqué que son pied s'était coincé entre la pédale de frein et l'accélérateur, le forçant à dépasser une voiture qui était en train de céder le passage au jeune couple. D'après l'acte d'accusation, il n'avait pas freiné avant le choc avec les deux piétons et n'était parvenu à s'arrêter que 37 mètres plus loin.**

Le condamné, qui se déplace aujourd'hui en chaise roulante, ne conduit plus. ats/vic

Zum Verständnis der neurologisch/medizinischen Abläufe bei solchen Unfällen:

Niels Kuster et al. NFP 57 http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/nfp/nfp57/nfp57_synthese_d.pdf Mobilfunk bewirkt Veränderungen der Hirnströme

«Der unklare Unfall in der Verkehrsmedizin» (AGU-Seminar 2015) Dr. Ulfert Grimm Fachbereich Verkehrsmedizin Institut für Rechtsmedizin St.Gallen <http://agu.ch/1.0/pdf/agu-seminar15.pdf>

«Wirkungen des Mobil- und Kommunikationsfunks» Eine Schriftenreihe der Kompetenzinitiative zum Schutz von Mensch, Umwelt und Demokratie e.V.

<https://www.diagnose-funk.org/publikationen/dokumente-downloads/kompetenzinitiative-broschuerenreihe>

Wirkungen von Elektromog auf Verkehrsunfälle: <https://www.hansuelistettler.ch/elektrosmog/elektrosmog-im-verkehr/studie>

Zum Thema Herzrhythmus hat Prof. Magda Havas, Trent University, publiziert <https://magdahavas.com/pick-of-the-week-24-microwave-radiation-affects-the-heart/>

Hochspannungsleitungen und Magnetfelder am Boden: <http://people.ee.ethz.ch/~pascal/Hochspann/BBoden.gif>

Hansueli Stettler. Bauökologie. Funkmesstechnik. Lindenstrasse 132. 9016 St. Gallen. www.hansuelistettler.ch. info@hansuelistettler.ch